

ANNEXE No 6

Q. Bien, la requête du Dr Shearer dit qu'il y en a eu? R. Bien, je ne puis souscrire à cela, ça n'est pas l'information que j'ai.

Q. Quelle est votre opinion sur le sujet? R. Que la défense de parier a existé dans l'Etat de l'Illinois pendant un grand nombre d'années; mais il n'y a pas eu de législation récente. Ce n'a pas été à raison de la législation elle-même, mais à raison de la mise en vigueur de ce qui avait été considéré comme lettre morte depuis un très grand nombre d'années, que les paris ont été arrêtés.

Q. La loi fut passée et fut considérée lettre morte pendant plusieurs années, quand soudainement elle fut mise en vigueur et cela mit fin à ces affaires? R. La loi dans l'Etat du Michigan défend les paris, mais on les fait tout de même.

Q. Ca se continue encore? R. Et ça s'est continué, si ce n'est que les autorités locales ont refusé, il y a deux ou trois ans, de permettre les paris sur certain terrain de courses, mais les paris ont continué dans le reste de l'Etat.

Q. Vous avez eu l'occasion de comparer les conditions des courses au Canada avec celles en Angleterre? R. Oui.

Q. On a dit que les conditions en Angleterre étaient bien supérieures aux nôtres au point de vue moral, qu'en pensez-vous? R. Je ne trouve pas là aucune supériorité, vous voulez dire dans la composition de l'assemblée.

Q. J'entends de la conduite générale, de la condition morale des affaires; nous savons qu'ils ont un plus grand nombre de chevaux et une meilleure classe de chevaux peut-être? R. Ils ont plus de chevaux et plus de bons chevaux.

Q. Oui, mais quant aux conditions dans lesquelles les courses sont conduites, au point de vue moral, sont-elles supérieures en Angleterre à ce qu'elles sont au Canada? R. Sous certains rapports ils ne nous égalent pas. Je veux dire qu'ils ne nous égalent pas en ce qui regarde le contrôle des bookmakers et de l'ordre aux courses. Les bookmakers en Angleterre crient à tue-tête leurs prix et font un grand bruit. Ils ne peuvent pas faire cela ici et l'on n'entend aucune clameur.

Q. Alors, en ce qui regarde la commodité et le confort du public assistant aux courses? R. Vous pouvez obtenir ici plus de confort pour un dollar et un dollar et demi que vous ne le pouvez pour cinq fois ce montant en Angleterre.

Q. Parlant généralement, à l'exception des chevaux actuels et possiblement de la piste—en quoi le champ de courses en Angleterre est-il supérieur à celui du Canada? R. Quelques champs de courses sont de beaucoup supérieurs à ceux que j'ai vus au point de vue du confort et de la commodité du public; si ce n'est quelques-uns de ceux nouvellement ouverts et les dépenses sont énormément plus grandes; il n'y a pas de comparaison, j'entends en ce qui regarde le confort et la commodité du public; non plus que ce qui concerne les renseignements sur les chevaux dans les programmes. Peu d'informations y sont données et parfois les courses finissent à un point et d'autres fois à un autre, de sorte que le public est toujours en mouvement.

Q. Maintenant en ce qui regarde les règles et règlements pour obtenir le bon ordre, sont-ils supérieurs aux nôtres? R. Je n'en ai pas vu la preuve.

Q. Vous avez déclaré que les règles et règlements du jockey club anglais ressemblent beaucoup à ceux du jockey club canadien. Comme question de fait, est-ce que le club canadien n'a pas pris pour modèle le club anglais? R. En grande partie.

Q. Et le jockey club anglais reconnaît le jockey club d'Ontario en nommant le président de cette association un des membres de son exécutif? R. Il est un de ses membres.

Q. Et l'exécutif du jockey club anglais est un corps très exclusif, n'est-ce pas? R. Il est réputé le corps le plus exclusif de l'Europe.

Par M. Blain:

Q. Y a-t-il sur cet exécutif d'autres présidents d'aucun autre jockey club au Canada? R. Je ne le crois pas.